#

***Rencontre de concertation nationale multi-acteurs sur les politiques de sécurité alimentaire et développement rural***

***Tenus du 15 au 16 Novembre 2018 à Ndjamena***

**DECLARATION**

Dans le cadre du suivi des processus de révisions, des mises en œuvre ou d’adoption des textes législatifs et réglementaires, le conseil National de Concertation des producteurs Ruraux du Tchad CNCPRT a organisé une rencontre multi acteurs pour échanger sur le quatre processus en cours portant sur :

* L’Application de la Loi d’orientation Agrosylvopastorale et halieutique ;
* L’Application de la Loi 14 sur l’environnement
* Le Processus de relecture du code foncier
* La création des chambres Nationales et Régionales d’Agriculture

L’atelier a échangé sur le niveau d’évolution de ces processus et à proposer une stratégie de communication plus efficace avec les différentes organisations des producteurs à la base.

NOUS, Représentants des organisations des producteurs, réunis à Ndjamena (CEFOD) à l’initiative du CNCPRT, dans l’objectif d’échanger sur le niveau d’évolution des processus en cours et à proposer une stratégie de communication plus efficace avec les différentes organisations des producteurs à la base.

Au terme de cet atelier de concertation nationale multi-acteurs sur les politiques de sécurité alimentaire et développement rural tenue à Ndjamena au du 15 au 16 Novembre 2018, faisons la déclaration qui suit

**Considérant que :**

* L’importance qu’accorde son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l’Etat, au secteur du Développement rural ;
* Considérant l’importance de la promotion des filières agricoles dans l’alimentation humaine, animale et les multiples autres usages ;
* Considérant les législations en cours d’élaboration, de révision et d’adoptions en lien avec le secteur rural ;
* Considérant les efforts dans les investissements agro-sylvo-pastorale et halieutique fournis par le Gouvernement et ses partenaires ;
* Considérant la VISION 2030 : LE TCHAD QUE NOUS VOULONS et les plans de développement qui en découlent ;

**Convaincus que :**

* La volonté politique de l’Etat à promouvoir un développement harmonieux et durable dans le secteur rural ;
* Les concertations et consultation locales/sectorielle sont indispensables pour toute élaboration, révisions et adaptions des législations en lien avec le développement rural ;
* l’Etat à la volonté d’assurer une sécurité Alimentaire et Nutritionnelle durable ;
* Toute politique ou stratégie de développement rural doit tenir compte de la spécificité, des conditions de vie des populations qui y vivent ;
* Les Lois, les conventions locales, les contrats sociaux, et les stratégies jouent un rôle capital dans la gestion durable et concertées des ressources naturelles ;

**AFFIRMONS QUE :**

* la nécessité des Lois, Conventions locales, Contrats sociaux, et les stratégies locales sont indispensables pour la gestion des ressources naturelles et les préventions des conflits ;
* Le dialogue avec les acteurs au détriment des répressions est une meilleures approches dans le cadre de la gestion de l’environnement ;
* Toutes politiques de développement du secteur rural doit prendre en compte les inspirations et les réelle besoins de la base ;
* Toutes politiques en matière de développement rural doit prendre en compte les exploitations à visées intensives et extensives ;
* Le code foncier, et la politique foncière doivent être la priorité du gouvernement ;
* La gestion des ressources naturelles, du foncier doivent être au cœur des processus de programmation et de planification stratégique du secteur rural ;
* L’élaboration dans les meilleures délais d’un code rural est gage d’un développement harmonieux et durable ;

LANÇONS UN APPEL POUR UN ENGAGEMENT AMBITIEUX EN FAVEUR Des REFORMES DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES POLITIQUES DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

AU GOUVERNEMENT

De :

* Accélérer le processus d’élaboration du code rural ;
* Accélérer le processus d’adaptions du code foncier ;
* Doter le pays d’une politique foncière ;
* Réviser le code agro-pastoral pour une meilleure gestion des ressources agropastorale ;
* Privilégier les dialogues avec les acteurs au détriment des répressions dans le cadre de la gestion de l’environnement ;
* Promouvoir le partenariat public-privé pour le développement des initiatives en milieu rural.

**Aux organisations internationales** **et Partenaires Techniques et Financiers**

* A appuyer la mise en place des politiques et instruments permettant de promouvoir les législations en matière de développement rural ;
* A faciliter la coordination des stratégies et des politiques nationales ;
* De répondre aux demandes de mobilisation des ressources en faveur du développement rural ;
* De s’engager à apporter leur appui pour la mise en œuvre des priorités nationales en matière foncières ;

Fait à Ndjamena le 16 Novembre 2018

**LES PARTICIPANTS**